

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL511

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 13

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 17 :

« Ce répertoire fait... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.